

Collège des TSDD

Compte-rendu de la réunion du collège du 16 octobre,

Bussang, le 16 octobre 2024

Présents :

André DIEZ, Thierry MOUZAC, Caroline FOREST, Xavier BORT, Jean-Noël RAULT, Dominique MOUTAUD, Janick CIDNEY, Pierre VINCENT-LUCE, Silvio COMINOTTO, Jean-Pol SCULIER,

Visio :

Olivier GLEIZES,

➤ **PERIODICITE DES REUNIONS DE COLLEGE ?**

Se pose la question de se réunir périodiquement afin de prévoir les réunions, favorisant ainsi la présence du plus grand nombre. Aussi il est décidé de se réunir tous les 2eme mardi de chaque mois, en visio, de 9h00 à 12h30. L'agenda est ainsi bloqué à l'année. L'ordre du jour sera établi selon l'actualité. Si il n'y a pas de sujet d'actualité, la réunion du collège sera annulée.

➤ **PLAN DE RE-QUALIF C TECH**

Dernière année de requalification : 2025. Le plan n'a pas atteint son objectif (tous les ETST, 50 % des dessinateurs), du fait de l'examen pro et des épreuves administratives, les C tech ne réussissent pas l'examen, la volumétrie qui leur était attribuée a basculé sur les AA et PE qui ont réussi.

Aussi, un message aux sections a été envoyé pour faire pression sur les directeurs afin de remplir la L.A.

➤ **REFORME DES PE – PLAN RE-QUALIF A TSDD**

Cf CR du CSAM du 28 mars 2024 et du communiqué du collège des TSDD du 29 mars 2024

Plan de requalification, revendication FO, uniquement sur L.A..

En attente des règles de gestion pour cette L.A. Note demandée par FO au CSAM « *explicite, détaillée, sans possibilités d'interprétations, afin que la concrétisation soit identique dans tous les services* ». Ce serait une volonté partagée et affirmée par l'administration ... Wait and see. Car la création de l'emploi fonctionnel (CEED) modifierait les priorités d'accès à TSDD pour le corps des PE.

Ce plan a été validé au CSAM et sera présenté au conseil d'État. Comme évoqué lors de la réunion du collège de mars, nous devons faire monter la pression sur le DRH afin que la physionomie du corps des TSDD soit conservé. Ces entrées en nombre dans le premier niveau de grade des TSDD du fait des deux plan de re-qualif, doit s'accompagner d'une remontée en cascade par promotion au grade de TSPDD et de TSCDD.

C'est en ce sens que le collège décide d'envoyer un courrier au DRH dès maintenant afin de lui demander une bilatérale pour lui faire part de nos revendications, et par la même, lui réaffirmer la spécificité technique du corps des TSDD.

Le secrétaire du collège fera parvenir un projet de courrier aux membres du collège pour compléments et validation. Une délégation sera constituée.

➤ **IMPACT DE LA REFORME DES PE (CEED – PLAN RE-QUALIF)**

SNP2E-FO, section des Deux-Sèvres 39 avenue de Paris 79000 Niort

Permanence SNP2E-FO/ MTECT

Plot I - 30, passage de l'arche - 92055 La Défense Cedex 04

Téléphone : 01.40.81.24.20 - Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net

Scission du corps en deux, PE (DIR-VNPM) – PE (VNF), au prétexte fallacieux d'indemnitaire VNF. Création d'un régime indemnitaire VNF – le RIVE (régime indemnitaire de la voie d'eau). Création d'un emploi fonction de Chef d'Équipe d'Exploitation Divisionnaire (CEED). C'est pas un grade, donc l'agent n'est pas titulaire. C'est un emploi précaire de 5 ans, renouvelable une fois, et prolongation possible à la discrétion de l'employeur. C'est un emploi précaire et révocable à tout moment par l'administration. Régime indemnitaire associé, entre celui des CEEP et des TSDD.

Plan de requalification, revendication FO, uniquement sur L.A..

Les CEEP et CEED seront en concurrence en tant que proposable, avec priorité aux CEED. Missions identiques pour certains et rémunérations différentes. Les CEED reclassés en TSDD, conserve le montant de RI transformé en IFSE, voir complément IFSE, sur un groupe 3. Mise en concurrence avec les TSDD avec des rémunérations différentes selon le parcours professionnel. Le bordel organisé dans les DIRs.

Pour le collègue, une fois le plan validé au CSAM (14mars), et au conseil d'État, montée en charge du collègue vers l'administration pour que cette onde de choc de C en B, ricochet, répercussion, écho, ... continue son chemin sur les grades de TSDD, jusqu'à la requalification en A. Comme à l'époque NES, et de ses objectifs (non atteints), vider le premier niveau.

➤ **"ATTRACTIVITE" TSDD**

« Attractivité et reconnaissance » sont des termes de l'administration pour se dédouaner du sujet de fond, l'amélioration des rémunérations.

L'administration estime que des vidéos, des affiches dans des endroits prédéfinis permettront d'attirer plus de candidats aux concours.

L'administration estime que le nouveau dispositif de recrutement par Concours National avec Affectation Locale (CNAL) des TSDD permettra de fidéliser après titularisation, par une affectation choisie dans un périmètre.

Formation : après la fermeture de l'ENTE, la formation s'organise au sein du CMVRH. Un socle commun (parcours et missions dans le ministère) et choix de formations ciblées en lien avec le poste. FO rappelle son attachement à la formation socle, pour ne pas séquestrer les TSDD dans les seules missions de prise de poste, faute de compétences autres.

L'administration estime que le nouveau dispositif de recrutement par Concours National avec Affectation Locale (CNAL) des TSDD permettra de fidéliser après titularisation, et de favoriser les candidatures par une affectation choisie dans un périmètre.

Pour faire suite au questionnement lors de la réunion, voici les chiffres, issus de retours d'un camarade au sein du CMVRH :

Après la publication début février de la répartition des 127 postes offerts (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049079162>), combien de participants par région au concours TSPDD nouvelle formule CNAL ? En particulier sur les grosses régions :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 11 postes
- Grand Est : 9
- Hauts-de-France : 11
- Ile-de-France : 42
- Nouvelle-Aquitaine : 11

Pour mémoire : pas de fongibilité entre régions : tout candidat reçu au concours inscrit dans une région où tous les postes sont déjà pourvus ne peut basculer sur une autre région où des postes sont non attribués ... problème juridique nous a-t-on annoncé à la précédente CMFP.

➤ **TECHNICITE DU CORPS DES TSDD**

Qu'est ce qu'un corps technique ? Comment valoriser la technicité du corps des TSDD ? Comment identifier et lister les postes techniques, les missions techniques qui sont de natures à être confiées aux TSDD ? Comment faire admettre à l'administration que les postes techniques se doivent d'être attribués à un TSDD ?

Un travail dans ce sens est en cours au sein du SNITPECT. Le collègue demande au secrétaire de se rapprocher du SNIPECT, pour savoir si il y a une possibilité d'échanges sur le sujet et si un objectif commun peut se dégager.

Afin d'approfondir notre angle d'attaque, le secrétaire va demander à chaque membre du collège de lister les missions qui lui semble technique. Un travail devra être réalisé avec le RIME pour identifier les postes techniques (le nouveau révérenciel est plutôt basé sur les compétences). La nécessité d'un travail en commun sera sans doute nécessaire.

Pertinence d'un sondage des agents, sur la technicité de leur poste (grille de lecture).

les éléments suivants :

- Les promotions selon les spécialités,
- les spécialités : maintiens ? Particularités de chaque spécialité et comment pouvons-nous les défendre ?
- Le déroulement de carrière dans la filière technique, et la gestion obscure à l'accès à la catégorie A. Nous pouvons constater que la mobilité, l'encadrement, les enjeux ne sont pas les seuls critères, il faut aussi une diversité des missions exercées (perte d'expertise à l'inverse).
- Réfléchir à élargir le comité de domaine à certaines compétences techniques
- le ministère réfléchit en terme de compétences
- un bagage technique est long à acquérir et à construire
 - connaissances
 - expériences
 - mise en œuvre concrète au quotidien
- la technicité d'un poste enferme l'agent, car l'évolution de carrière est limitée du fait du peu de mobilité possible en lien avec la technicité acquise.
- Le fait des réorganisations successives et de fermeture d'antennes, les mobilités permettant d'argumenter une promotion, imposent un éloignement géographique important. Problèmes de mobilités, parcours peu valorisable.
- La notion de filière est un élément important dans le déroulement de carrière. La technicité acquise en cat C est conservée dans le cadre d'une promotion en cat b tech et ITPE. Elle sera développée, approfondie à un autre niveau. Cette capitalisation des acquis est essentielle dans le nécessaire maintien d'une expertise technique dans un ministère technique.

Nous nous dirigeons de plus en plus vers des postes four-tout, mélangeant des missions techniques et des missions administratives. Peu de reconnaissance des postes techniques.

Postes techniques :

- conduite d'opération
- surveillance de travaux
- suivi de chantier

Les agents sont de moins en moins attachés à leur corps. Désabusé par les réorganisations incessantes, qui amènent à redistribuer les missions sans se préoccuper de qui et de quel corps. Gestion de crise permanente.

Il est de plus en plus difficile de connaître les contours d'une fiche de poste. La caractérisation de la technicité du poste n'est pas mise en évidence.

La valorisation de la technicité doit pouvoir être réalisée sans pour autant nécessiter une mobilité.

L'idée d'une enquête agents, pour recenser leur perception relative à la technicité de leur poste.

➤ **COURRIER DRH – SUITE AUX PLANS DE REQUALIFICATION**

Le courrier avait pour objectif d'obtenir une bilatérale sur l'onde de choc nécessaires sur les grades de TSDD et sur l'accès à ITPE.

Cette bilatérale nous servira aussi pour appuyer sur la technicité du corps des TSDD. A ce stade pas assez de matière. Il est nécessaire que nous ayons des arguments.

➤ **POINT SUR L'ACTUALITE**

- Avenir du syndicat, actions, questions, réponses – validées par le CN.

En tant que pilote j'ai proposé de déterminer la volumétrie nécessaire en permanents. Ma proposition a été rejetée au SN de février, voulant déjà se choisir un périmètre d'action prédéfini, hors des priorités établies.

J'ai proposé que chaque membre du SN quantifie son temps par action, pour le syndicat et pour les fédés. Réponses attendues pour le 15 mars.

-commission de contrôle : message de Marc Esteve depuis octobre 2023, des demandes répétées de donner réponse par certain membre du SN, un courrier a enfin été rédigé semaine dernière pour remise en main propre aujourd'hui lors de la commission de contrôle. Le mépris par ce délai ne peut que générer des verbes hauts.

- rappel 19 mars

➤

Dans le cadre de la réflexion sur l'organisation future du syndicat, le collège des TSDD se félicite de la prise de consciences lors du CN de ce jour de la nécessité d'avoir notre propre expression sur les sujets transverses et services.

Cette prise de conscience était pourtant éclairée par les 2 dernières motions du collège des TSDD des deux derniers CN.